

PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR
Réunion du vendredi 15 novembre 2013

Présents :

ALVES PIRES Alcino
BELRHITI Catherine
BENSALAH Abdelkader
BOBILLIER Jean-Paul
BOULET Philippe
BOUZRAR Maryvonne
BUI Michel
BUI XUAN Yves
CHEREAU Franck
COUSINIE Thierry

DALLERAC Francis
DESCHAMPS Jean-Guy
DIDIER Francis
DUMONT Gamra
FERACCI Jean-Michel
GEORGEON Alain
LAURENCE Bernardina
MARTINEZ Francisco
ORTEGA Raphaël

PACCOUD Roger
PERONNET Dominique
(20h30)
PONTABRI Pierrette
PUVELAND Hervé
RAVASSAUD Raymond
ROMAN Franco
SUDORRUSLAN Rachel
VENET Gilles

Absents excusés : CHEVALIER Michel, JULHE Jean-Louis, KERVADEC Michel, LAUFFENBURGER Patrick, MARMION Chantal.

Absents non excusés : aucun

Membre de droit : ROSSO Patrick (DTN).

Ouverture de la séance par le Président à 17h15.

1- ALLOCUTION DU PRESIDENT

✓ M. Michel KERVADEC a informé par voie électronique le Président fédéral, qu'il a démissionné, pour des raisons professionnelles, de son poste de Président de la ligue de Bretagne de karaté. Pour y faire face, la secrétaire générale de la ligue se chargera de gérer les affaires courantes et d'organiser prochainement une assemblée générale électorale.

M. KERVADEC a également fait savoir qu'il souhaitait mettre fin, pour les mêmes raisons, à sa mission au sein du Comité directeur de la fédération. Nous attendons à cet effet, le courrier officiel de sa part pour entériner cette décision.

✓ Le comité départemental des Côtes d'Armor, qui se trouve également en Bretagne, connaît actuellement un blocage dans le cadre de son fonctionnement. Les dirigeants de

cette association sont injoignables et ont renoncé de ce fait, de manière implicite, à diriger l'association. La fédération travaille afin de remédier à cet état de fait.

✓ Le comité directeur est informé de l'action initiée par M. CIPRIOTIS devant le TGI de Nanterre en vue de l'annulation de l'élection du Président et des autres membres du Bureau fédéral. Il est précisé qu'il ne sollicite pas l'annulation de l'élection des membres du Comité directeur.

Les arguments développés par M. CIPRIOTIS sont alors présentés.

A la suite de cet exposé, il a été décidé de réaliser un vote de confiance à bulletin secret concernant le Président et le Bureau fédéral.

Vote pour le maintien de la confiance au Président, M. Francis DIDIER, proposé par le comité directeur et élu par l'assemblée générale le 26 janvier 2013 :

- contre : 0
- pour : unanimité

Vote pour le maintien de la confiance au Bureau fédéral élu par le Comité directeur le 15 février 2013 :

- contre : 0
- pour : unanimité

✓ Il est rappelé au comité directeur que l'assemblée générale de la fédération se prononce annuellement – dans le cadre des conventions réglementées du Commissaire aux Comptes – sur la location d'un appartement par la fédération. Aussi, le comité directeur, à l'unanimité, valide ce principe selon lequel la fédération loue un appartement à l'intention de ses dirigeants et qu'actuellement il est occupé par le Président fédéral, du fait de sa présence quotidienne à la fédération, qui est de fait incompatible avec une résidence en province.

2- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 13 SEPTEMBRE 2013

Le comité directeur adopte à l'unanimité le procès verbal du comité directeur fédéral du 13 septembre 2013.

3- DECOUPAGE GEOGRAPHIQUE DES ORGANISMES REGIONAUX DE LA FFKDA

✓ Lors de réunions précédentes du comité directeur, il a été évoqué la problématique rencontrée au sein des ligues du Lyonnais et du Dauphiné-Savoie de karaté.

Ces problèmes étant persistant, la fédération estime qu'il convient de les résoudre dans les meilleurs délais. C'est à ce titre qu'à l'ordre du jour de la présente réunion ont été inscrits les trois points suivants :

- Création de la ligue régionale Rhône-Alpes de karaté ;
- Retrait d'attribution de la ligue du Lyonnais de karaté ;
- Retrait d'attribution de la ligue Dauphiné Savoie de karaté ;

✓ Concernant le retrait des attributions de la ligue du Lyonnais et de la ligue du Dauphiné-Savoie, des dossiers complets ont été distribués au comité directeur, dont le courrier de réponse de M. CIPRIOTIS et les deux courriers non-signés de la ligue Dauphiné-Savoie, après que ces derniers aient été informés de la démarche entreprise par la fédération.

Il apparaît que les deux ligues susvisées sont impliquées au sein de l'association dénommée « Comité de Coordination Rhône-Alpes de Karaté », structure non reconnue par la fédération et ne disposant pas d'agrément de la DRJSCS. Or, cette association se prévalait, sans aucune autorisation fédérale, d'un rattachement à la fédération afin de percevoir des subventions publiques de la part des collectivités régionales.

Dans sa dernière communication publique, présente également dans le dossier transmis, M. CIPRIOTIS indique implicitement que l'association dénommée « Comité de Coordination Rhône-Alpes de Karaté » n'avait pas des statuts conformes à ce qui est exigé par la fédération et que les objectifs de cette association étaient jusqu'à présent dissociés et différents de ceux de la fédération.

En outre, M. CIPRIOTIS et M. FORESTIER, respectivement Président et Vice-président de cette association, refusent de communiquer à la fédération les documents financiers de cette structure, documents qui leur ont été demandés les 31 juillet et 19 septembre 2013. Il en est de même pour les documents financiers de la ligue du Lyonnais et de la ligue du Dauphiné-Savoie, dont la fédération n'a toujours pas été destinataire.

Pour se justifier, M. FORESTIER indique que d'un commun accord, seul M. CIPRIOTIS assure la gestion financière de l'association dénommée « Comité de Coordination Rhône-Alpes de Karaté » et qu'il n'était donc pas en possession des documents financiers.

Pour ce qui est des documents financiers des deux ligues concernées, les intéressés justifient leur non-communication par des prétextes fallacieux tels que l'absence de secrétariat ou un secrétariat surchargé de travail.

Les irrégularités et le mauvais vouloir constatés rendent ainsi légitime la démarche entreprise.

En conséquence de quoi, il est demandé au comité directeur, dans un premier temps, de se prononcer sur le retrait des attributions de la ligue du Lyonnais de karaté :

- contre : 0
- abstention : 0
- pour : unanimité

Ensuite, il est demandé au comité directeur de se prononcer sur le retrait des attributions de la ligue du Dauphiné-Savoie de karaté :

- contre : 0
- abstention : 0
- pour : unanimité

✓ A la vue des difficultés rencontrées avec les deux ligues dans la région du Rhône-Alpes – et qui viennent de vous être exposées – il est proposé au Comité directeur de se prononcer sur le principe de la création de la ligue Rhône-Alpes de karaté.

Vote pour l'adoption du principe de création de la ligue Rhône-Alpes de karaté :

- contre : 0
- abstention : 0
- pour : unanimité

4- PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Un projet de modifications est présenté dans ses grandes lignes au comité directeur. Il est proposé au comité directeur de prendre connaissance des propositions afin d'en débattre et échanger lors de la prochaine réunion du comité directeur, qui aura pour objet l'approbation de ces textes.

5- POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE

Après le passage de l'expert comptable et en attendant la réunion avec le Commissaire aux comptes, on prévoit un résultat positif de 80 000 euros pour l'exercice 2012/2013.

Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un résultat excellent vu les obligations qui ont pesé sur la fédération lors de cet exercice.

La fédération a en effet organisé deux Championnats du Monde (karaté et vovinam viet vo dao). De plus, la construction du Pôle a également impacté les finances fédérales à hauteur de 350 000 euros.

S'agissant du Pôle, son agrandissement via la construction d'une mezzanine coûtera environ 100 000 euros.

6- INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Le DTN indique qu'il a profité de ses premiers mois au sein de la fédération pour rencontrer tous ses interlocuteurs et collaborateurs.

Ainsi, ont été rencontrés les représentants des disciplines associées car ils représentent un grand nombre de licenciés au sein de notre fédération. Afin de continuer à développer leurs activités, des commissions de travail seront mises en place.

L'ensemble des cadres d'Etat ont aussi été rencontrés. Cinq cadres vont entourer le DTN dans son action. Il s'agit de :

- Giovanni TRAMONTINI chargé des disciplines associées, de la formation et des nouvelles pratiques ;
- Claudio PETTINELLA chargé de la dynamique des territoires ;
- Thierry MASCI chargé de la promotion, de la transmission et de la formation en zone sud ;
- Louis LACOSTE chargé de la performance ;
- Corinne NAVARRO (nouvelle venue) chargée des relations avec les institutions.

Sept cadres d'Etat seront également répartis sur l'ensemble du territoire. La répartition est présentée dans un document communiqué au comité directeur et qui s'intitule « organisation du dispositif des inter-régions ».

L'objectif de cette mesure est d'améliorer les relations (communication) avec les ligues, et notamment de permettre une meilleure remontée d'informations des ligues vers la fédération.

Dans le haut niveau, il convient de préciser qu'une convention a été mise en place pour sensibiliser les athlètes sur leurs droits mais aussi sur leurs devoirs.

Enfin, l'actualité sportive a été marquée par les Championnats du Monde junior, qui se sont déroulés en Espagne. La France a terminé la compétition sur le podium (3^{ème} place), ce qui est un très bon résultat. Le collectif s'est montré à la hauteur, avec un bel état d'esprit. Cela promet une belle relève...

M. PUELAND prend la parole et informe que le Président de la fédération mondiale, M. ESPINOS, a nommé le Président fédéral au poste de Directeur de la Premier League et Conseiller technique sportif au niveau mondial.

7- ETAT SUR LES DISCIPLINES ASSOCIEES

Rachel SUDORRUSLAN explique que les Arts Martiaux Vietnamiens sont divisés en deux courants. Aussi, un travail en commun de rapprochement doit être réalisé et certaines actions communes sont déjà prévues.

L'une des actions à mener sera également d'approfondir les relations avec les ligues.

Le DTN rajoute que la volonté ultime est d'avoir un projet commun pour ces deux courants.

8- TRAVAUX SUR LE SITE INTERNET

Pour la création du site internet, deux sociétés ont été choisies. L'une sera chargée des aspects techniques et l'autre s'occupera de l'aspect visuel du site.

Par la suite, il sera important de travailler sur le référencement de ce site, et notamment par le biais de « mots clés ».

Le service communication travaille actuellement sur la mise en place d'une billetterie en ligne sur notre site, avec un système de code flash. Ce principe va amener une économie de 62% par rapport au coût actuel que supporte la fédération pour son système de billetterie.

Enfin, la chaîne de la TNT Equipe21 diffusera deux heures de direct lors du prochain Open de Paris.

9- PROGRAMME DE GESTION DES COMPETITIONS DE LA SOCIETE WYNIWYG

Un dossier de présentation sur le logiciel de compétition Wyniwyg a été réalisé et a été commenté à l'intention du comité directeur.

De plus, un document détaillant tous les éléments techniques nécessaires au bon fonctionnement du logiciel a été présenté.

10-QUESTIONS DIVERSES

✓ M. GEORGEON demande à ce que les informations sur le public cible soient remontées à la fédération, par les ligues.

Réponse : Le sujet de la remontée des informations a été vu lors de l'intervention du DTN.

✓ M. GEORGEON demande s'il est possible que les DTL ne fassent plus de stages techniques financés par les ligues ?

Réponse : La question mérite d'être étudiée.

✓ M. DALLERAC indique que le nouveau système des passeports n'est pas simple. Il propose que pour une première licence ce soit l'ancienne méthode qui soit utilisée.

Réponse : Le problème majeur de cette proposition est que la fabrication individuelle des licences est impossible.

✓ M. BUI réalise une brève présentation des chiffres réalisés par la boutique fédérale.

✓ M. FERACCI fait état d'un courrier adressé à la fédération concernant la place de la ligue Corse au sein de l'inter-région, dont il est sans réponse.

Réponse : La réponse a dû être réalisée par M. PETTINELLA.

✓ M. ROMAN expose une nouvelle information présente sur le site internet www.service-public.fr et qui concerne le certificat médical, et notamment l'obligation de sa présentation ou pas lors des compétitions.

✓ M. ALVES PIRES, après avoir demandé au Président de bien vouloir sortir de la salle – et donc en son absence – indique qu'après des réajustements au niveau des minimas conventionnels de rémunération établis par la Convention Collective Nationale du Sport, la rémunération du président est devenue inférieure au minimum correspondant à son groupe (cadre dirigeant). Pour y remédier et afin de réajuster cette rémunération aux salaires prévus par la CCNS il est proposé au comité directeur de fixer la rémunération brute annuelle du Président, Francis DIDIER, à 40 735 euros.

Vote pour l'adoption de la rémunération du Président :

- contre : 0
- abstention : 0
- pour : unanimité

Aucune autre question diverse n'étant formulée, le Président clôt la réunion du comité directeur à 20h45.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES